

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 21 juin 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Cassandra BUI — Communauté

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote

Martin CORBEIL — Parent

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (TEAMS)

Émilie FOURNIER — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement

Sébastien POMERLEAU — Parent

Nathalie SIMARD — Parent

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Stéphanie Pleau-Lachance — Secrétaire de gestion du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Alexandre LAFORGE — Personne âgée de 18-35 ans entrant en fonction au 1^{er} juillet 2022

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Patrick-André LAVOIE — Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel entrant en fonction au 1^{er} juillet 2022

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Martin TRUDEL— Membre parent d'un élève au 1^{er} juillet 2022 entrant en fonction au 1^{er} juillet 2022

Nicolas Villeneuve — Coordonnateur du Service des ressources humaines

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 21 juin 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 097-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil appuyé par Sonia Falardeau d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Madame Ginette Paquin.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 24 mai 2022;
 - 3.2. Séance extraordinaire du Conseil d'administration tenue le 31 mai 2022;
 - 3.3. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 mai 2022;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 3.4. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2022
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Efficacité CA — Publication n° 6;
 - 4.2. Niveau d'avancement du parcours de formation obligatoire des membres du CA.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune.
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Bilan du directeur général pour l'année scolaire 2021-2022;
 - 6.2 Reddition de compte concernant la délégation des pouvoirs du Conseil d'administration au directeur général pour l'année scolaire 2021-2022;
 - 6.3 Transfert des contrats de transport scolaire;
 - 6.4 Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;
 - 6.5 Dépôt des déclarations signées des membres du CA en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un membre du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;
 - 6.6 Nomination d'un président pour la période estivale 2022;
 - 6.7 Dépôt du procès-verbal de la séance de cooptation des membres de la communauté du 14 juin 2022;
 - 6.8 Décision du Conseil d'administration concernant la plainte portant le numéro 1532-30 (SG) (huis clos au préalable).
7. Présentations sans prise de décision — période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Aucune.
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 9.1. Période de questions;
- 9.2. Suivis aux questions;
- 9.3. Salutation des membres.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Évaluation du DG pour l'année scolaire 2021-2022.
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. Madame Ginette Paquin (5 minutes)

Madame Ginette Paquin a exprimé son inquiétude concernant l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer et du projet du tramway puisque ça impliquerait de déraciner plusieurs arbres dans le boisé de Rochebelle. Madame Paquin présente cette intervention afin d'anticiper la problématique et de conserver le boisé.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 24 MAI 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13. 3);

C.A. 098-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 mai 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 mai 2022 tel qu'il a été rédigé.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

**3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 31 MAI 2022**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13. 3);

C.A. 099-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 3) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 31 mai 2022;
- 4) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 31 mai 2022 tel qu'il a été rédigé.

**3.3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 24 MAI 2022**

Pour faire suite à la dernière rencontre du mardi 24 mai dernier, le président mentionne que le règlement concernant la tarification en milieu de services de garde a été adopté le 15 juin dernier. Ce règlement sera mis en vigueur.

**3.4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 31 MAI 2022**

Aucun.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. EFFICACITÉ CA – PUBLICATION n° 6

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y aura pas de publication n° 6 d'Efficacité CA comme annoncé pour l'année 2021-2022

**4.2. NIVEAU D'AVANCEMENT DU PARCOURS DE FORMATION --
OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CA**

La secrétaire générale mentionne que tous les membres du CA ont effectué leur formation avec succès.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. Aucune.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. BILAN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le directeur général présente son bilan pour l'année scolaire 2021-2022 aux membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Ce bilan fait état des faits saillants et de la reddition de compte pour l'année scolaire présentement en cours sur les plans pédagogiques ainsi qu'administratifs au regard des différentes priorités énoncées en début d'année, et ce, en application du *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023*.

Ce bilan, sous sa forme actuelle, en est à sa dernière année considérant qu'il s'agissait d'un document présenté au Conseil des commissaires qui se voulait principalement qualitatif. Ainsi, un nouveau document sera présenté, dès l'an prochain, sous forme de tableau de bord.

Finalement, la présentation du Bilan du directeur général pour l'année scolaire 2021-2022 sera complétée par une période de retour sur les attentes qui lui ont été signifiées, et ce, en huis clos.

C.A. 100-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Daniel Lemelin et résolu unanimement :

1) PRENDRE ACTE du *bilan du directeur général pour l'année scolaire 2021-2022* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 100-21-22.

6.2. REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le directeur général dépose sa reddition de compte découlant du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* pour l'année scolaire 2021-2022.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 101-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Guy Langlois et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** du dépôt de la reddition de compte concernant la délégation des pouvoirs du Conseil d'administration au directeur général découlant du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* pour l'année scolaire 2021-2022 déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 101-21-22.

6.3. TRANSFERT DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 16.9 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les prescriptions prévues aux trois (3) contrats avec le transporteur Autobus Laterrière inc., lesquels contrats sont déposés au soutien des présentes sous la cote C.A. 102-21-22;

CONSIDÉRANT la demande de transfert des contrats d'Autobus Laterrière inc., laquelle demande est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 102-21-22;

C.A. 102-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **APPROUVER** le transfert des trois (3) contrats du transporteur Autobus Laterrière inc. (division 6, 19 et 23 au transporteur Autobus Transco (1988) inc., et ce, pour la période restant au 30 juin 2022.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.4. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DANS LE SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 13.17 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'approuver le *Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023* tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 103-21-22;

C.A. 103-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **APPROUVER** le *Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 103-21-22;
- 2) **MANDATER** le directeur général pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

6.5. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS SIGNÉES DES MEMBRES DU CA EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13,3);

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

C.A. 104-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Guy Langlois et résolu unanimement :

1) **PRENDRE ACTE** de la signature de la déclaration signée du membre suivant du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (RLRQ c. I -13.3, art 457.8) :

a) Claudie St-Hilaire.

6.6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022

CONSIDÉRANT la fin du mandat de Stéphane Lapierre, président sortant au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est important de pouvoir instituer un contact rapide avec le président du Conseil d'administration du Centre de services des Découvreurs pour la période estivale 2022 si des situations imprévues devaient survenir;

C.A. 105-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

1) **DÉSIGNER** M. Stéphane Lapierre à titre de président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs, et ce, temporairement pour la période estivale 2022.

6.7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE COOPTATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DU 14 JUIN 2022

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (RLRQ c. I -13.3, art 455.2)

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 106-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** du dépôt du procès-verbal de la séance de cooptation des membres de la communauté du 14 juin 2022 déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 106-21-22.

6.8. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS CONCERNANT LA PLAINTÉ PORTANT LE NUMÉRO 1532-30 (SG)

C.A. 107-21-22

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

C.A. 108-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **LEVER** le huis clos.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de confirmer les décisions prises par la direction du Collège des Compagnons concernant la plainte portant le numéro 1532-30 (SG), laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 109-21-22;

C.A. 109-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **CONFIRMER** les décisions prises par la direction du Collège des Compagnons concernant la plainte portant le numéro 1532-30 (SG);
- 2) **CONFIRMER** que la présente décision du Conseil d'administration a été motivée par écrit et notifiée au demandeur, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 3) **CONFIRMER** que la présente décision du Conseil d'administration sera notifiée à la direction du Collège des Compagnons, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);
- 4) **CONFIRMER** que la présente décision du Conseil d'administration sera notifiée à la protectrice de l'élève puisque ladite décision comporte une recommandation la concernant;
- 5) **CONFIRMER** que la présente décision du Conseil d'administration sera notifiée à la direction du Service du secrétariat général et des communications puisque ladite décision comporte une recommandation la concernant.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le Président tient à remercier la direction générale de le tenir au fait et de l'inviter lors d'événements ayant lieu au Centre de services scolaires des Découvreurs et dans ses établissements.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général mentionne la belle réussite au regard de la visite du sous-ministre à l'école Madeleine Bergeron et la confirmation d'une nouvelle école.

Il annonce également que le Centre de services scolaire des Découvreurs est maintenant propriétaire du boisé du Collège des Compagnons.

Le directeur général fait un état de situation quant au déménagement des classes d'adaptation scolaire de Rochebelle vers la polyvalente de L'Ancienne-Lorette et l'avancement des travaux pour l'entrée scolaire.

Ce matin, la demande de subvention dans le cadre de soutien aux infrastructures sportives afin d'effectuer un terrain synthétique a été

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

acceptée pour le secteur de L'Ancienne-Lorette. Un montant de 200 000\$ nous est garanti pour mener à bien ce projet.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président mentionne que le Comité travaillé sur le traitement de la plainte mentionné en 6.8.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il n'y a pas eu de nouvelles rencontres depuis la dernière séance ordinaire du mardi 24 mai 2022.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du Comité des ressources humaines mentionne que la présentation du plan d'effectifs a été repoussée au 30 mai 2022.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

C.A. 110-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre appuyé par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

10.1. ÉVALUATION DU DG POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

C.A. 111-21-22

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **LEVER** le huis clos.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 21 juin 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 112-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 21 juin 2022.

Il est 21 h 53.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,



Mélanie Charest